

Compte rendu de la journée d'échanges

« Les haies : de l'arrachage à la plantation, un point d'actualité »

Organisée par Jura Nature Environnement en partenariat avec le Plateau Débat Public de la MEBFC¹ et l'URFAC²

Mardi 26 septembre 2017, à la fruitière de Plasne (39)

En résumé :

- 28 participants
- 3 heures de présentations et échanges le matin et 2 heures de visites, lecture de paysages et discussions autour de parcelles agricoles locales,
- Thématiques : étude Biotex – accompagnement / sensibilisation – appel à projet – réglementation – police de l'environnement – bois énergie – etc.

Éléments de contexte

Cette journée, organisée dans le cadre des actions **Plateau Débat Public**, a pour vocation de mettre autour de la table un certain nombre d'acteurs de la haie afin sur la base d'un point d'actualités et réglementaire, trouver des pistes de coopération, d'actions collectives (élus, associatifs, monde agricole) pour la préservation des haies. Zoom sur la réglementation et le contrôle, ainsi que découverte des actions menées en faveur des haies et des arbres champêtres sont à l'ordre du jour.

Bien que la réglementation (PAC en particulier) évolue en prenant de plus en plus en compte des éléments agro-environnementaux tels que les haies comme des éléments des agrosystèmes à préserver, on constate encore des arrachages massifs dans certains territoires de Franche-Comté.

C'est dans ce contexte de transition que les acteurs du territoire veulent, par cette journée, rassembler les différentes structures concernées afin d'apprendre à se connaître et coopérer au-delà de ce qui est fait actuellement. Elle permet par ailleurs de favoriser l'échange et le partage des retours d'expériences entre les différentes structures.

La salle de la coopérative fromagère de Plasne nous est ouverte pour l'occasion, par l'intermédiaire de l'URFAC qui organise également le repas.

Soutenus financièrement par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne Franche Comté et par la Région Bourgogne Franche Comté.



¹ Maison de l'Environnement de Bourgogne Franche Comté

² Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtois

SYNTHESE DE LA JOURNEE D'ECHANGES

28 personnes ont répondu présent, pour la plupart, représentants des structures au cœur de la thématique :

Marie Fray - Service Economie Agricole de la DDT39 ³	Charlotte Langlade – Plateau Débat Public
Pierre Minot - Service de l'eau, des risques, de l'environnement et de la forêt de la DDT39	Cathy Poimboeuf – FNE BFC ⁴
Ludovic Perrin - ONCFS sd 39 ⁵	Maelle Ritou – FNE BFC
Laurent Balestra - ONCFS sd 39	Arnaud Barthoulot – FNE Doubs
Hugues Sory – DREAL BFC ⁶	Catherine de St Rat – LPO FC ⁷
Cyril Gaudot – ASP BFC ⁸	Céline Roux – Natura 2000 – CC Petite Montagne ⁹
Jean-Marie Valdenaire – DRAAF BFC ¹⁰	Patrick Longchamp – FDC 39 ¹¹
Didier Dalançon – Conseil Régional BFC	Léonie Doreau - FDC 39
Perrine Lair –Atlerre BFC – Réseau bocage de BFC	Thomas Danet – Chambre d’Agriculture du Jura
Denise Renard – URFAC ¹²	Sarah Le Lez – ONCFS sd 39
Marie Leroy - URFAC	Michel Faivre – Bénévole FNE FC et LPO FC
Emmanuel Champon – Agriculteur et élu CIGC ¹³ (URFAC)	Hervé Bellimaz – Administrateur JNE ¹⁴
Christophe Defert – agriculteur et président de la Coopérative de Plasne	Pierre-Alexis Nizan – Jura Nature Environnement
Claude Paget – Agriculteur à Plasne	Willy Guillet – Jura Nature Environnement

³ Direction Départementale des Territoires du Jura

⁴ France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté

⁵ Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, service départemental du Jura

⁶ Direction Régional de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté

⁷ Ligue de protection des Oiseaux de Franche-Comté

⁸ Agence de services et de Paiement de Bourgogne-Franche-Comté

⁹ Communauté de Communes de la Petite Montagne du jura

¹⁰ Direction régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

¹¹ Fédération de Chasse du Jura

¹² Union Régionale des Fromages d’Apellation Comtois

¹³ Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté

¹⁴ Jura Nature Environnement

LA MATINEE

Présentation des actions et des réglementations en faveur de la préservation de la haie et des arbres champêtres

La matinée, passée en salle, a été consacrée à différentes présentations : mises en place d'actions en faveur des haies, et complexité de la réglementation sur le sujet.

Les participants ont pu réagir à la fin de chacune de ces présentations.



Marie Leroy de l'URFAC (Union Régional des Fromages d'Appellations Contrôlées) nous fait un retour sur l'étude Biotex réalisée sur le territoire de 5 coopératives fromagères du massif jurassien en 2015 et 2016.

Cette étude, élaborée par l'Institut de l'Elevage, consiste à croiser les pratiques agricoles (recueillies auprès de la plupart des adhérents de chaque coopérative) avec une observation paysagère afin d'obtenir un gradient de valeur sur les potentialités d'accueil de la biodiversité de l'agrosystème étudié.

Dans le prolongement de ce travail, l'URFAC organise à la fin de l'année 2017 une série de réunions d'informations auprès d'autres coopératives pour sensibiliser les agriculteurs aux enjeux environnementaux locaux avec la participation de structures de protection de la nature (associations et/ou collectivités).

Par ailleurs Denise Renard précise la position d'entremetteur que souhaite prendre l'URFAC pour faciliter le dialogue et les partenariats entre les agriculteurs et les structures à vocation environnementale.

Emmanuel Champon complète en présentant la volonté forte du CIGC (Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté, membre de l'URFAC) de faire évoluer petit à petit le cahier des charges de l'AOC¹⁵ Comté pour garantir à la fois la qualité du produit et l'intégrité du territoire de production.

¹⁵ Appellation d'Origine Contrôlée

Cathy Poimboeuf *coordinatrice du programme Biodiversité à FNE BFC* ¹⁶ nous présente le programme Biodiversité'Haies

Mis en place depuis 2013, l'objectif de ce programme est de faire la promotion de la haie et de l'arbre champêtre.

La fédération régionale et les associations locales dont JNE¹⁷ sont mobilisées sur ce projet. Il se décline en plusieurs volets :

- Communication à travers différents événements, des documents de communication, une exposition, etc.
- Plantation de haies, en particulier sur deux territoires cibles (Vallée de l'Ognon -25 et 70- et Vallée du Dessoubre -25-). Ailleurs, les plantations se font de manière ponctuelle et sur la base du volontariat du propriétaire. Afin de garantir l'origine locale des essences plantées (tant sur le plan spécifique que génétique), les associations s'inscrivent dans le programme national « Végétal Local » en tant que récolteurs de graines et baies de ligneux locaux. Au total plus de 10 100 arbres plantés pour presque 7 km linéaires de haies sur 34 sites.
- Formation et sensibilisation des futurs agriculteurs grâce à des interventions dans les classes de BTSA ACSE ¹⁸ et BacPro CGEA ¹⁹ des lycées agricoles régionaux. Ces formations se déroulent en plusieurs séances au cours d'une année scolaire, durant lesquelles les élèves découvrent les rôles et intérêts de la haie, les moyens d'entretien et de valorisation, la réglementation. Une plantation de haie est réalisée par les classes.
- Enfin, plusieurs techniciens sont agréés par le ministère de l'agriculture afin d'accompagner les agriculteurs dans leur démarches de déplacements de haies (voir cadre réglementaire).

Didier Dalançon du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté présente la politique régionale en faveur des haies.

L'ancienne région Bourgogne a observé une importante disparition des haies (estimée à 40% en quelques années, passant de 70 000 à 40 000 km linéaires au début des années 2000). Afin de pallier à cette disparition et de sensibiliser le public, la région Bourgogne a ouvert un appel à projet pour la plantation de haies, ainsi que d'arbres isolés et de fruitiers traditionnels. Depuis 2005, quelques 440 km de haies et 800 arbres isolés ont été plantés pour 4 millions d'euros investis.

Avec la fusion des régions, l'appel à projet *Bocage & Paysage* est ouvert au territoire franc-comtois depuis 2017. Un seul dossier a été déposé, mais de nombreux échanges avec des porteurs de projets et des associations locales correspondantes (FNE BFC et son réseau, FDC) laissent à penser que les projets vont se multiplier. Le Conseil Régional finance également des plans de gestion bocagère à l'échelle d'exploitations agricoles, incluant notamment les enjeux environnementaux et économiques.

Perrine Lair, *coordinatrice du Réseau Bocages à Alterre Bourgogne Franche-Comté* nous présente ce réseau :

En Bourgogne toujours, les acteurs de la haie ont mis en place depuis 2009 le Réseau Bocages. Ce réseau, élargi à la Franche-Comté depuis 2016 est animé par Alterre BFC.

Perrine Lair, coordinatrice, nous explique l'objet des rencontres, les échanges et les formations ayant lieu une à plusieurs fois par an. La diffusion mail concerne 200 personnes et structures.

¹⁶ France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté

¹⁷ Jura Nature Environnement

¹⁸ Brevet Technicien Supérieur Agricole Analyse et Conduite de Systèmes d'Exploitation

¹⁹ Bac Professionnel Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole

C'est au sein de ce réseau que se portent volontaires les correspondants de l'appel à projets Bocage et Paysages (FDC 39-25 et FNE BFC et son réseau pour le territoire franc-comtois). Le Réseau Bocages met également à disposition un kit de sensibilisation, une mallette pédagogique et un annuaire des acteurs de la biodiversité.



Des haies sont régulièrement plantées en Bourgogne-Franche-Comté

Après ces quelques présentations d'initiatives en faveur des haies, la parole est donnée aux services de l'état pour préciser le contexte réglementaire autour de la haie et des arbres champêtres.

Marie Fray et Pierre Minot de la DDT²⁰ du Jura, représentant respectivement le Service Economie Agricole et le Service de l'eau, des risques, de l'environnement et de la forêt, nous détaillent les différents types de réglementation qui s'imbriquent, en particulier, les prescriptions liées à la Politique Agricole Commune (PAC) et à la loi française.

Concernant la loi française, le code rural, le code civil, le code de l'urbanisme et le code de l'environnement sont concernés.

Le premier stipule le droit du propriétaire de conserver les arbres et les haies dans le cadre d'un fermage²¹. Le second définit les distances de plantations à respecter, le troisième permet à des collectivités ou à la préfecture de classer des éléments boisés dans le cadre d'un PLU²² ou du classement d'un site (site inscrit, APPB²³, etc.). Le dernier peut permettre de protéger les haies en tant qu'« habitat d'espèces protégées » car celles-ci hébergent quasi-systématiquement des espèces protégées par la loi française. L'information du propriétaire et de l'exploitant du site est judicieuse dans le cas d'espèces à fort enjeux de conservation.

Par ailleurs, la dernière réforme de la PAC²⁴ en 2015 marque un changement important dans la prise en compte des infrastructures agro-environnementales (ou éléments fixes du paysage) en tant qu'éléments à part entière de l'agrosystème. Ainsi pour toutes les surfaces déclarées à la PAC, les haies sont cartographiées, détournées et admissibles aux aides découplées (DPB²⁵) en qualité de Surfaces Non Agricoles si elles répondent à certains critères (définis dans la présentation de la DDT ci-jointe). Ces surfaces supplémentaires admissibles aux aides doivent répondre au respect de certaines conditions : les modalités BCAE 7 (Bonnes Conditions Agro-environnementales) ainsi que l'entretien (coupes à blanc comprises) sont autorisés entre le 1^{er} août et le 31 mars. En revanche, tout arrachage ou destruction est

²⁰ Direction Départementale des Territoires

²¹ Le fermage : loyer dû en contrepartie de la location d'un bien agricole

²² Plan Local d'Urbanisme

²³ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

²⁴ Politique Agricole Commune

²⁵ Droits à Paiement de Base

soumis à déclaration et doit répondre à un certain nombre de critères. Pour la plupart des cas, une compensation par la plantation d'un linéaire de même longueur doit être effectuée. En l'absence du respect de ces règles, un remboursement d'une partie des aides PAC de l'exploitation agricole est demandé.

Afin d'effectuer les démarches en lien avec la BCAE²⁶, des structures agréées par le Ministère de l'Agriculture sont en mesure d'accompagner les demandeurs. JNE et FNE BFC sont agréées depuis 2017.

On constate de façon unanime que ces réglementations, en particulier la PAC en vigueur depuis bientôt 3 ans, ne sont pas bien assimilées par les agriculteurs du fait de la complexité de l'ensemble des déclarations. Une communication spécifique est nécessaire. Ainsi la DDT du Jura n'a quasiment pas reçu de déclarations préalables depuis la mise en place de la PAC, mais elle instruit plutôt des régularisations.

Ludovic Perrin, de l'ONCFS²⁷ du Jura, prend la parole pour expliquer les prérogatives de la Police de l'Environnement :

Leurs missions concernent tout particulièrement le code de l'environnement, toutefois les agents ONCFS informent la DDT si une atteinte concerne la PAC. Pour résumer, en cas de destruction de haies, l'ONCFS intervient principalement pour l'aspect «atteinte à des habitats d'espèces protégées».

Leur objectif en général n'est pas de verbaliser, mais plutôt d'expliquer et de faire réparer la faute à travers une compensation (replantation de haies, installation d'aménagements en faveur des espèces atteintes, etc.).

Ludovic Perrin insiste tout particulièrement sur le manque de communication entre l'ensemble des acteurs (administrations, agriculteurs et associations) qui est à la source de beaucoup de problèmes et d'incompréhensions.

A la suite de ces interventions, la parole est donnée aux acteurs présents autour de la table pour avoir des retours d'expériences sur d'autres actions menées sur le territoire franc-comtois.

→ Patrick Longchamps, de la **Fédération Des Chasseurs du Jura** (FDCJ), évoque le programme mis en œuvre en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura et l'**AJENA**²⁸ sur le premier plateau (secteur Crançot – La Marre).

Ce programme, à l'échelle d'une exploitation, comprenait un diagnostic bocager (linéaire et qualité des haies, présence de murgers ou autre éléments du patrimoine...) et des propositions d'actions (entretien, plantation ou élimination de haies), ainsi qu'une réflexion sur la valorisation économique du bois de la haie.

Un PAEC²⁹ a été déposé afin que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides pour l'entretien du patrimoine bocager. De nombreuses pistes de réflexions ont finalement été engagées avec les agriculteurs dans le but général de maintenir des éléments de diversité (écologique, paysagère, ...) sur les exploitations tout en maintenant une agriculture de production.

Le programme n'a malheureusement pas abouti du fait notamment des modifications ultérieures de la PAC³⁰ rendant plus difficiles les interventions sur les haies (complexité réglementaire).

²⁶ Bonnes Conditions Agro-Environnementales

²⁷ Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, service départemental du Jura

²⁸ Association Jurassienne Diffusion Energies Alternatives

²⁹ Projet Agro-Environnementaux et climatiques. Ce sont des projets dont la finalité est de maintenir les pratiques agricoles adaptées ou d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agri-environnementaux identifiés sur son territoire, selon les orientations de la stratégie régionale (qualité de l'eau, biodiversité, maintien des prairies permanentes).

³⁰ Politique Agricole Commune

→ Thomas Danet, de la **Chambre d'Agriculture du Jura**, dont les missions sont axées sur la valorisation économique des haies, précise que la filière bois-énergie est largement sous-développée, et la demande est actuellement très faible.

En partenariat avec les Chambres d'Agriculture de l'Ain et de Saône-et-Loire (déjà expérimentées sur le sujet), les techniciens réfléchissent à la mise en place de débouchés pour valoriser le bois issu des haies : chauffage individuel ou collectif, mais aussi l'utilisation de plaquettes en litière pour le bétail.

Cette litière, pure ou en mélange avec de la paille montre en effet de très bons résultats. Un questionnement et des recherches seraient à soulever avec la filière AOP Comté dont le cahier des charges ne prend pas en compte l'utilisation de plaquettes en litière.

Denise Renard précise d'ailleurs que la paille est actuellement préconisée car des études montrent que le contact de la paille avec les trayons des vaches permet de développer des propriétés organoleptiques dans le fromage Comté.

→ Claude Paget et Christophe Defert, tous deux **agriculteurs et coopérateurs à la fruitière de Plasne**, reviennent sur des éléments apportés au cours de la matinée, notamment sur le manque de communication et le défaut de connaissance de la réglementation.

Une bonne communication entre services de l'Etat, agriculteurs et protecteurs de l'environnement permettrait de mieux anticiper les conflits et bien souvent de faire prendre conscience aux agriculteurs des enjeux environnementaux sur leurs territoires. Les agriculteurs déplorent souvent que les choses soient imposées sans qu'elles ne soient expliquées préalablement.

Ils rappellent que l'évolution du matériel agricole et de chantier est l'une des causes de la disparition des haies dans le paysage : en effet chaque intervention est de plus en plus rapide et économique. Un arrachage de haie est désormais banalisé alors qu'il représentait il y a quelques dizaines d'années un chantier important et coûteux.

→ Les échanges se tournent également autour de l'érosion de la biodiversité : Catherine de St-Rat, de la **LPO³¹ Franche-Comté**, cite en exemple la diminution de 30% des populations d'oiseaux des milieux agricoles constatée en quelques décennies.

Les agriculteurs qui prennent conscience de ces enjeux sont souvent volontaires pour participer à la préservation de ces espèces et leurs milieux.

Hugues Sory de la **DREAL³² Bourgogne Franche Comté** précise que la sensibilisation, la valorisation économique et l'image de qualité des produits sont effectivement des leviers à mobiliser en faveur de l'environnement.

Dans ce contexte, tous les participants s'accordent sur le fait **qu'un accompagnement des agriculteurs par des structures compétentes pour planifier leurs travaux d'entretien semble très pertinent**. La réalisation de documents à l'échelle des exploitations, appelés « **plan de gestion bocager** », permet de cartographier et d'identifier les enjeux agricoles et environnementaux des linéaires de haies, de planifier à long terme une gestion adaptée tout en étant un moyen de valoriser intelligemment le bois produit. A l'instar de la gestion forestière, il est question de patrimoine arboré : un pas de temps long (une à plusieurs dizaines d'années) est donc nécessaire pour planifier l'exploitation du bois. La rédaction de ce type de document peut être financée par l'appel à projet de la Région BFC.

Par ailleurs, **la rencontre des structures de protection de la nature et du patrimoine avec les agriculteurs doit se faire par différents biais**. L'un de ces biais se concrétise à l'aide des journées de formation organisées par le CIGC à destination des producteurs de certaines coopératives laitières, où

³¹ Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté

³² Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

des écologues/naturalistes interviendront auprès du CIGC pour présenter les enjeux locaux aux coopérateurs.

Les échanges se poursuivent de façon informelle sur le temps du repas, offert par le CIGC et agrémentés des fromages de la fruitière de Plasne.

L'APRES-MIDI

Lecture de paysages, puis visite et discussions autour de l'entretien des haies sur parcelles agricoles à Chamole (39)

L'après-midi, se poursuit en extérieur. Après une averse, une lecture de paysage depuis la fruitière permet d'analyser la présence et l'absence de haies en fonction de l'histoire et de la géologie/pédologie des lieux.



Nous poursuivons la visite sur les terrains de Christophe Defert, producteur à Chamole et **président de la coopérative de Plasne**. Celui-ci nous présente rapidement la façon dont lui et ses associés procèdent pour l'entretien des haies et des bosquets, l'intérêt et les contraintes apportés par ces éléments.

Ces derniers ont déjà supprimé quelques linéaires de haies qui pouvaient être contraignants du fait de leurs emplacements. Un bosquet a également été mis à nu dans le but initial de prélever le murger situé en-dessous pour les travaux de terrassement de leur bâtiment, les matériaux sont finalement restés sur place et les rejets sont maintenus au stade buissonnant par un entretien (broyage) annuel ou bisannuel. Plusieurs linéaires sont entretenus de cette façon. Sur ce territoire où la composante principale des haies est arborescente, ces espaces artificiellement maintenus en buissonnants bas présentent l'intérêt de diversifier les milieux, atout à la fois paysager et écologique.

Cependant la plupart des haies est effectivement composée d'arbres d'une dizaine de mètres, dont l'entretien latéral est réalisé au lamier, uniquement quand le besoin s'en fait sentir (quand l'inclinaison des branches au-dessus de la parcelle agricole ne permet plus le passage des engins), ainsi qu'à

l'épareuse³³ tous les 2-3 ans sur la bande de lisière (1 à 2 m de large au sol). Dans certains bosquets, les associés ont pris le parti de confier l'exploitation de certains arbres à une entreprise qui valorise le bois en plaquettes. Celle-ci est équipée d'un véhicule avec un grappin sécateur d'abattage et va prélever les arbres dans la première rangée d'arbres.

Christophe Defert considère que les haies présentes, actuellement sur son parcellaire, des avantages non négligeables, en particulier en termes de protection (vent, soleil, pluie) pour le bétail, mais aussi pour la pousse de l'herbe si elles sont bien placées (protection des facteurs asséchants : vent, soleil). Le patrimoine bocager est également un atout paysager.

En conclusion

Cette journée aura permis la rencontre des acteurs de la haie sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté. Elle fut dense en apport d'éléments techniques et réglementaires. Les témoignages et les précisions des différents acteurs, institutionnels, professionnels, et associatifs ont permis de s'accorder sur les points à améliorer collectivement pour une meilleure préservation des haies.

Ce que l'on peut retenir :

- La réglementation, et la réforme de la PAC notamment, qui pourraient améliorer la prise en compte et la préservation des réseaux de haies, jugées trop complexes, semblent n'être pas bien assimilées par les acteurs du monde agricole : une communication spécifique est nécessaire.
- Une réflexion collective peut être engagée sur les débouchés possibles pour valoriser le bois issus des haies
- Le CIGC, dans un contexte d'évolution du cahier des charges de l'AOP Comté, souhaite se positionner davantage comme interface entre agriculteurs et structures de protection de l'environnement et du patrimoine
- Les échanges de la journée soulignent le manque de communication entre le monde de l'environnement, le monde agricole et les services de l'Etat. Cela entraîne souvent une mauvaise connaissance de la réglementation, mais aussi des enjeux environnementaux, par les agriculteurs d'une part, et d'autre part des jugements hâtifs de la part des environnementalistes.
- A l'unanimité, les participants approuvent l'importance de l'accompagnement des agriculteurs pour mieux connaître le potentiel économique et écologique du patrimoine boisé de leurs exploitations pour mieux planifier leurs travaux d'entretien des haies. En somme, les participants ont été globalement satisfaits de cette journée, et aimeraient, pour certains, pousser un peu plus les échanges vers un format débat.

³³ Machine qui coupe les buissons et l'herbe au bord des routes ou qui est utilisée dans le cadre de travaux agricoles.

CONTACTS

Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtois, Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté

Directrice Adjointe : Denise RENARD

cigc@comte.com

France Nature Environnement Bourgogne Franche Comté

Coordinatrice du programme Biodiversité : Cathy POIMBOEUF

biodiversite@fne-bfc.fr

Région Bourgogne Franche Comté, Direction de l'environnement - Service Biodiversité

Technicien Biodiversité: Didier DALANCON

didier.dalancon@bourgognefranche.comte.fr

Alterre Bourgogne-Franche-Comté

Coordinatrice du Réseau Bocages : Perrine LAIR

p.lair@alterrebfc.org

Direction Départementale des Territoires du Jura

Adjointe au chef de Service Economie Agricole : Marie FRAY

Adjoint au chef de Service de l'Eau, des Risques, de l'Environnement et de la Forêt : Pierre MINOT

Office National de la Chasse et la Faune Sauvage, service départemental du Jura

Technicien de l'Environnement – Chargé de dossiers spécifiques: Ludovic PERRIN

ludovic.perrin@oncfs.gouv.fr

Coopérative Fromagère de Plasne-Barretaine,

Président : Christophe DEFERT

Tel : 03 84 37 16 67

SYNTHESE DE L'EVALUATION DE LA JOURNEE

Sur la base de questionnaires soumis aux participants : 16 réponses sur 28 participants.

Le contenu de cette journée a-t-il répondu à vos attentes ?



Selon vous, cette journée facilitera-t-elle la mise en place d'actions en faveur de la préservation des haies ?



Etes-vous satisfait de la place laissée aux échanges ?



Format de la journée vous a-t-il convenu ?



NOUS CONTACTER

Plateau Débat Public

De la Maison de l'Environnement de Bourgogne Franche-Comté



Porté par France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté



7 rue Voirin 25000 Besançon

Fixe : 03 81 80 92 98

Portable: 06 52 18 06 93

contact@debatpublic-mefc.org



Site internet



Facebook

Jura Nature Environnement

21 avenue Jean Moulin 39000 Lons-le-Saunier

03 84 47 24 11

contact@jne.asso.fr



Site internet



Facebook